

43^e réunion publique - Extraordinaire
Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est
Le samedi 3 avril 2021 – 12 h
Réunion virtuelle - Zoom

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance et appel nominal

La présidente souhaite la bienvenue aux membres.

2. Vérification du quorum

PRÉSENCES :

Conseillères et conseillers : Ghislaine Foulem, Richard Gallant, Gérard Robichaud, Danny Comeau, Marcel Basque, Marie-France Maltais, Mario Pelletier, Nathalie Mallais Comeau, Yanilou Babineau

Directeur général : Marc Pelletier

3. Adoption de l'ordre du jour

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 3 avril 2021.

MOTION 370, RÉOLUTION 43-3.1

Le conseiller Robichaud propose
Appuyé par le conseiller Basque

QUE soit accepté, tel que présenté, l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 3 avril 2021.

Adoptée

4. Déclaration de tout conflit d'intérêt en lien avec les points présentés à l'ordre du jour
Sans objet

5. Politique 1.4 « Code de conduite des membres du Conseil d'éducation »

Les membres du Conseil décident de se retirer en huis clos (12 h 07)

MOTION 371, RÉOLUTION 43-5a

Le conseiller Robichaud propose
Appuyé par la conseillère Maltais

QUE les membres du Conseil d'éducation se retirent en session de huis clos.

Adoptée

MOTION 372, RÉOLUTION 43-5b

Le conseiller Robichaud propose
Appuyé par la conseillère Maltais

QUE les membres du Conseil d'éducation reviennent en réunion délibérante.

Adoptée

Les membres du Conseil reviennent en réunion extraordinaire 12 h 12)

MOTION 373

Le conseiller Robichaud propose
Appuyé par le conseiller Basque

ATTENDU QUE le CED a pour objectif de veiller au nom de la population qu'il représente, à ce que le district scolaire obtienne les résultats appropriés et évite les actions et les situations inacceptables (*Politique 1.0 "Processus de gouverne »*)

ATTENDU QUE le CED s'impose toute discipline dont il a besoin pour diriger avec excellence (*Politique 1.1.3 « Style de gouverne »*)

ATTENDU QUE les membres du CED s'engagent individuellement et collectivement à afficher une conduite exemplaire et à respecter le décorum dans l'exercice de leurs fonctions, tout en respectant les valeurs du conseil (Politique 1.4 « Code de conduite des membres du Conseil »)

QUE soit adoptée la décision prise lors de la séance en huis clos le 1^{er} avril dernier portant sur la conduite et les propos d'un conseiller en manquement à la politique 1.4 « Code de conduite des membres du Conseil » lors de la rencontre virtuelle du conseil avec le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et de ses représentants qui s'est tenue le 30 mars 2021.

AMENDEMENT MOTION 373

Le conseiller Basque propose
Appuyé par la conseillère Maltais

Que les termes « et 3 avril » soient ajoutés après « lors de la séance en huis clos du 1^e » dans la première ligne de la résolution.

MOTION 373 RÉOLUTION 43.5 AMENDÉE

ATTENDU QUE le CED a pour objectif de veiller au nom de la population qu'il représente, à ce que le district scolaire obtienne les résultats appropriés et évite les actions et les situations inacceptables (*Politique 1.0 "Processus de gouverne »*)

ATTENDU QUE le CED s'impose toute discipline dont il a besoin pour diriger avec excellence (*Politique 1.1.3 « Style de gouverne »*)

ATTENDU QUE les membres du CED s'engagent individuellement et collectivement à afficher une conduite exemplaire et à respecter le décorum dans l'exercice de leurs fonctions, tout en respectant les valeurs du conseil (Politique 1.4 « Code de conduite des membres du Conseil »)

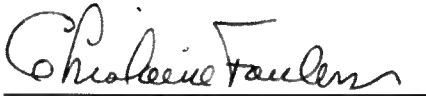
QUE soit adoptée la décision prise lors des séances en huis clos les 1^{er} et 3 avril derniers portant sur la conduite et les propos d'un conseiller en manquement à la politique 1.4 « Code de conduite des membres du Conseil » lors de la rencontre virtuelle du conseil avec le

ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et de ses représentants
qui s'est tenue le 30 mars 2021.

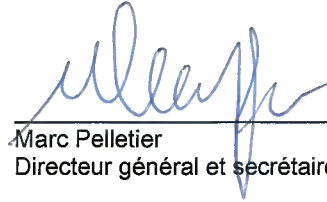
Adoptée

5. Levée de la séance

Le conseiller Pelletier propose la levée de la séance.



Ghislaine Foulem
Présidente



Marc Pelletier
Directeur général et secrétaire du Conseil